



La Run'in Pleum 2022

Règlement des épreuves

Article 1 : Horaires, parcours et tarifs

La course nature de Pleumeleuc 2022, est organisée par la section de course à pied PLEUM'RUN de Pleumeleuc, en collaboration avec le comité d'animation de Pleumeleuc.

Les épreuves se disputent sur un circuit tracé sur la commune et protégé. Elles sont conformes au règlement des courses hors stades.(art : III-A-1) . Le départ et l'arrivée se feront à l'étang des forges, dans le centre bourg de Pleumeleuc 35137.

Horaires	Catégories	Distance	Tarifs
9h30	La grande évasion La petite virée Les deux courses sont éligibles aux catégories suivantes : Masters, Seniors, Espoirs, juniors et cadets	14 kms 8 kms	12 euros 7 euros
11 h 00	Eveil Athlé scolaire : né(e) 2013-2015 7-9 ans	660 m	gratuit
11 h 00	Poussin (e) : né(e)s 2011-2012 10-11 ans	1300 m	gratuit
11 h 00	Benjamin (e) : né(e)s en 2009-2011 12-13 ans	2000 m	gratuit
11 h 00	Minimes : né(e)s en 2007-2008 14-15 ans	2800 m	gratuit

Article 2 : Modalités d'inscription

Inscription

Les épreuves sont ouvertes à tous les coureurs licenciés et non licenciés (hommes et femmes), sous réserve de la fourniture d'un dossier complet, constitué de :

- Un **bulletin d'engagement**
- La **photocopie de la licence** délivrée avec l'accord médical en cours de validité le jour de la course, pour les licenciés.
- Pour les non licenciés, un **certificat médical**, (article II-A-4) mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en COMPETITION, **datant de moins d'UN AN** au jour de l'épreuve. Important : tout engagement est personnel, aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.
- La participation aux épreuves est subordonnée à la fourniture préalable d'un dossier complet, constitué :
 - soit par **inscription Internet** sur le site Klikégo ; dans ce cas, le paiement et le certificat médical (ou la licence) sont à fournir pendant le processus d'inscription en ligne sur KLIKEGO au moment de l'engagement sur le site internet : <https://www.klikego.com/>
 - soit par **inscription papier** : Limite d'inscription papier : **Mardi 12 juillet 2022 à minuit**. Par téléchargement du bulletin sur le site <http://pleumrun.com/> menu « course nature de Pleumeleuc » et l'envoi du bulletin d'engagement accompagné d'un certificat médical de moins d'un an et d'un chèque, à l'ordre de PLEUM'RUN correspondant au montant indiqué suivant la course (gratuité pour les épreuves jeunes) • à faire parvenir avant le **mardi 12 juillet 2022** (cachet de la Poste faisant foi) à :
Salmon fabrice
La Pleum in Run,
7 allée du champs Macé
35137 PLEUMELEUC.

Aucune inscription le jour de la course pour La grande évasion et la Petite virée. Seules les inscriptions pour les minimes, benjamins, poussins, éveil athlé seront possibles.

Article 3 : Dossards

Les dossards seront à retirer à partir du mercredi 14 juillet 7h30 à l'étang des forges de Pleumeleuc. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Le port du dossard intégral remis par l'organisation Pleum'run, est obligatoire, il devra être lisible lors de la course. Toute infraction à cette règle entraînera le non classement de son auteur.

Il incombe aux coureurs de se munir de dispositifs de fixation des dossards.

Chacun(e) des participant(e)s à la course nature de Pleumeleuc s'engage à participer aux courses en respectant l'environnement.

Le Comité d'organisation Pleum'run se réserve le droit sans contrepartie d'utiliser les photos réalisées lors de la course pour les besoins de ses différentes publications : (site internet, Facebook) Les

participants pourront demander la non-publication de leurs données nominatives dans les résultats sur le site <http://pleumrun.com/> dans la rubrique « Contactez-nous ».

Article 4 : Cas de force majeure

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, pandémie ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, la section Pleum'run se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 5 : Non-respect du règlement

Les organisateurs Pleum'run veillent au bon déroulement de l'épreuve. La mise hors course d'un coureur peut être prononcée en cas de non-respect du règlement, en cas de comportement non sportif ou dangereux pour les autres coureurs. L'avis du comité d'organisation est souverain. De même, la mise hors course peut être prononcée par un médecin si l'état de santé du coureur lui paraît incompatible avec la poursuite de l'épreuve.

Article 6 : Classements et récompenses

Il sera établi un classement individuel homme, femme par catégories par course .Il sera tenu compte des catégories d'âge en vigueur selon la réglementation des manifestations hors stade 2022.

Un classement équipe (+ grand nombre de participants d'un même club) sur le 14kms et le 7 km

Un lot sera offert à tous les participants terminant la course.

Un tirage au sort des dossards sera organisé, seuls les coureurs présents pourront retirer leur lot.

En cas d'absence d'un coureur bénéficiaire du lot, celui-ci sera de nouveau tiré au sort.

Article 7 : Ravitaillement

Un ravitaillement sera proposé au 8ème kilomètre, ainsi qu'à l'arrivée

Article 8 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une responsabilité civile souscrite auprès d'un assureur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. (Réf article II-A-3)

Article 9 Secours - sécurité :

Le dispositif de secours sera composé de :

- Un coordinateur secours et responsable de course.
- Une équipe de secourisme.
- Une ambulance.
- Une liaison radio fonctionnelle par téléphone portable personnelle.
- Des jalonneurs présents sur l'ensemble du circuit qui auront pour mission de sécuriser le parcours emprunté par les coureurs et d'assurer prioritairement le passage des véhicules de secours en cas d'incident.

Article 10 : Publication des résultats

Les participants pourront demander la non-publication de leurs données nominatives dans les résultats : pour cela, il leur suffira de contacter l'organisateur Pleum'run via le site <http://pleumrun.com/>

Article 11 : droits à l'image

Chaque concurrent ainsi que ses ayants droits autorisent expressément les organisateurs de Pleum'run ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prise à l'occasion de sa participation à la course nature de Pleumeleuc, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, sans limite dans l'espace et dans le temps. Les photographes devront demander une autorisation au préalable, auprès de Pleum'run.

Article 12

- La section Pleum'run, décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration des biens et effets personnels.
- Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Cutté Mickaël
Président